Le Toit Forézien
L'HABITAT SOCIAL COOPÉRATIF

S.C.I.C. HLM « LE TOIT FORÉZIEN »
29 rue Jo Gouttebarge – CS 72131
42021 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

REGLEMENT DE CONSULTATION

RENOVATION THERMIQUE
SITE ALLEMANE
7 logements

2 Rue Jean Allemane – 42 000 SAINT ETIENNE

JUIN 2018

I - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'appel d'offres pour l'attribution de marchés de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération suivante :

RENOVATION THERMIQUE – SITE ALLEMANE - 7 LOGEMENTS
5 Rue Jean Allemane – 42 000 SAINT ETIENNE

Maître d'Ouvrage : **SCIC d'HLM « LE TOIT FORÉZIEN »**
29, rue Jo Gouttebarge – CS 72131
42021 SAINT ETIENNE Cedex 1

II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Mode d'appel d'offres :
Procédure adaptée avec possibilité de négociation selon l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2. Décomposition en lots :

Les travaux sont répartis en 7 lots qui seront traités en marchés séparés.

Lot 02	Isolation thermique par l'extérieur
Lot 03	Menuiserie extérieures PVC et Alu
Lot 04	Charpente / Couverture
Lot 05	Plâtrerie / Peinture / Faux plafonds
Lot 06	Carrelage / Faïence
Lot 07	Chauffage / Plomberie
Lot 08	Ventilation / Electricité

Il est à noter qu'une même entreprise peut répondre à plusieurs lots.

2.3. Maîtrise d'Oeuvre :
La Maîtrise d'Oeuvre est assurée par :

⇨ **Economiste :** **JULIEN THIZY**
42, boulevard Antonio Vivaldi _ 42 000 SAINT ETIENNE
Tél : 07.82.95.43.70
Mail : jthizy.moe@gmail.com

⇨ **BE Fluides:** **NEW ENERGIE CONCEPT**
1293 Route de Lyon _ 38 110 SAINT JEAN DE SOUDAIN
Tél : 09.53.23.16.13
Mail : maxime.nec-ingenierie.fr

2.4. Coordination Sécurité Protection et Santé :
Les travaux à réaliser sont soumis à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé prévue par la loi du 31 décembre 1993 et ses décrets, arrêtés et leurs annexes d'application. Ce chantier fera l'objet d'une mission normalisée de catégorie II.

Le nom et les coordonnées du cabinet retenu sera communiqué ultérieurement.

2.5. Contenu des prix :
L'entrepreneur n'a aucun frais à prévoir autres que ceux résultant de l'exécution de sa prestation et qui sont précisés au Cahier des Clauses Administratives Particulières.
Les candidats sont réputés, avant la remise de leur offre, avoir contrôlé et apprécié exactement toutes les indications et conditions des documents du dossier de consultation.
Les candidats n'ont pas à apporter de complément au C.C.T.P.

2.6. Visite du site :

La visite du site est obligatoire. L'entreprise doit se présenter au siège du Toit Forezien pour obtenir une attestation de visite.
L'attestation de visite devra être jointe obligatoirement à l'offre. A défaut, l'offre sera éliminée.

2.7. Variantes :
Les variantes propres à chaque entreprise sont acceptées sous réserve qu'elles soient techniquement équivalentes aux prestations notifiées. Le candidat qui présentera une variante devra également présenter une offre strictement conforme aux Cahier des Clauses Techniques Particulières et Devis Quantitatifs joints au dossier de consultation, sous peine d'un rejet de son offre dans sa globalité.

2.8. Délai d'exécution :
- ♣ Date prévisible de démarrage du chantier => 4ème trimestre 2018
- ♣ Délai de la phase réalisation => 12 mois

2.9. Modifications de détail au dossier de consultation :
Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 (huit) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, cette date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. Délai de validité des offres :
Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT JOURS (120) à compter de la date limite de remise des offres.

III - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est disponible :
- via notre site internet : **www.toitforezien.fr** rubrique Appel d'offres
- Plateforme : **http://www.sudest-marchespublics.com**
- Via le site des Arts Graphiques : **www.auxartsgraphiques.fr** rubrique Appel d'offres

Chaque candidat aura à produire, un dossier complet constitué des pièces suivantes, datées et signées par lui :
Le dossier administratif comprenant :
- ⇨ **La lettre de candidature** (DC1)
- ⇨ **La déclaration du candidat individuel** (DC2)

Pour information, l'ensemble des formulaires DC sont téléchargeables à l'adresse suivante : **www.minefe.gouv.fr**
Les documents obligatoires suivants :
- ⇨ **Les attestations de régularité sociale certifiées conformes** (Attestation caisse de congés payés, attestation caisse de retraite, attestation URSSAF recto/verso)
- ⇨ **Les attestations fiscales certifiées conformes** (Attestation RSI ou d'Impôt sur les sociétés, attestation de régularité fiscale pour la TVA en cours)
- ⇨ **L'attestation d'assurance de Responsabilité Civile et de responsabilité décennale** en cours de validité. Pour qu'une attestation décennale soit conforme aux dispositions légales de l'arrêté du code des assurances du 5 janvier 2016, elle doit préciser : 1° l'année correspondant à la date de la DROC – 2° les activités assurées – 3° les garanties accordées conformes aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux articles du code des Assurances – 4° la limitation de garantie accordée aux opérations ou au marché de l'entreprise.
- ⇨ **Un extrait K'BIS récent** (moins de 3 mois)
- ⇨ **RIB ou RIP** de l'entreprise candidate
- ⇨ **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**, document joint au dossier de consultation à accepter sans aucune modification (y compris à **la charte chantier propre**)
- ⇨ **Les certificats de qualifications professionnelles** attribués par des organismes agréés (Qualibat, Qualifelec, Qualigaz, Qualisol…)
- ⇨ **Attestation de Formation RESOE** - Responsable Entreprise Sécurité Organisation Environnement
- ⇨ **La note expliquant les mesures prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets du chantier,** en conformité avec l'article L.541-2 du Code de l'Environnement, appelée SOSED – Dispositions préparatoires. Dans ce document, l'entreprise expose et s'engage sur les dispositions préparatoires suivantes :
  - Les modes de transport par lesquels seront acheminés les déchets,

- les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer,
- les méthodes qui seront utilisées pour ne pas mélanger les différents types de déchets,
- les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour les travaux et le transport.

Le dossier technique/Offre de prix comprenant :

- ⇨ **L'Acte d'Engagement** daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seraient signataires du marché (Document joint au dossier de consultation).
  Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter, et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
- ⇨ **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (C.C.T.P./D.P.G.F.)**, document joint au dossier de consultation à compléter et à signer.
- ⇨ **Le Mémoire technique – respectant le cadre joint au DCE**

IV - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué par la Commission d'Appel d'Offres de la société « LE TOIT FORÉZIEN » conformément aux articles 59 à 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de sélection seront :

- ➢ Le prix de la prestation avec un coefficient de 60%
- ➢ La valeur technique de l'offre avec un coefficient de 40%. Les entreprises devront respecter le cadre de mémoire technique joint au DCE.

Si la décomposition du prix total contenue dans une offre présente des erreurs de calcul ou de report, ces erreurs seront corrigées. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

V - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les soumissionnaires devront choisir entre une remise papier ou dématérialisée. Dans l'hypothèse où plusieurs offres seraient transmises, seule la dernière offre reçue dans le délai imparti sera prise en compte.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Jeudi 26 juillet 2018 à 11h00

5.1. Offre remise sur support papier :

Les offres seront placées sous enveloppe cachetée.
L'enveloppe extérieure portera dans l'angle supérieur gauche, les indications suivantes :

«0028*03 – Rénovation thermique du site ALLEMANE - 7 logements – SAINT-ETIENNE»
LOT N°----
ENTREPRISE : -------- (*Nom*)
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

et contiendra :

- ➢ Le dossier administratif tel que défini dans le paragraphe III,
- ➢ Le dossier technique tel que défini dans le même paragraphe.

Les offres seront remises au siège de la société « LE TOIT FOREZIEN » 29, rue Jo Gouttebarge CS72131 - 42021 SAINT ETIENNE Cedex 1
Ou envoyées par la Poste, à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception et devra parvenir à destination avant la date limite de remise des offres énoncée ci-dessus.

5.2. Offre dématérialisée :

Les candidats ont la possibilité de remettre leurs offres par voie dématérialisée sur le site : **http://www.sudest-marchespublics.com** Les offres remises par voie dématérialisée devront respecter la date limite de remise des offres énoncée ci-dessus.

Le contenu de l'offre sera identique au format papier :

- Le dossier administratif tel que défini dans le paragraphe III,
- Le dossier technique tel que défini dans le même paragraphe.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, seront éliminés.

VI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

- L'ensemble des membres de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre, pour les aspects techniques :

  ⇨ **Economiste :** **JULIEN THIZY**
  42, boulevard Antonio Vivaldi _ 42 000 SAINT ETIENNE
  Tél : 07.82.95.43.70
  Mail : jthizy.moe@gmail.com

  ⇨ **BE Fluides:** **NEW ENERGIE CONCEPT**
  1293 Route de Lyon _ 38 110 SAINT JEAN DE SOUDAIN
  Tél : 09.53.23.16.13
  Mail : maxime.nec-ingenierie.fr

- Le représentant de la société LE TOIT FOREZIEN, pour les aspects administratifs.
  - M.YAHYA (04 77 33 08 13)

Fait à St-Etienne, le 19 juin 2018

Le Maître d'Ouvrage,

LE TOIT FOREZIEN
S.C.I.C. H.L.M. à capital variable
Approuvée par arrêté Ministériel du 27 Novembre 2006
29 rue Jo Gouttebarge
42021 SAINT ETIENNE CEDEX 1
Tél. 04 77 33 08 13 - Fax 04 77 33 92 26
RCS St-Etienne 574 501 714